



Collectif des habitants des lotissements
Monbalon 1 et Village de Madran
Maison de Quartier du Monteil
13 Avenue Henry Frugès
33600 Pessac

Madame Laure Curvale,
Vice-présidente du conseil départemental.
Conseiller métropolitain
1 Esplanade Charles de Gaulle
33 074 Bordeaux Cedex

Madame la vice-présidente,

Au nom du collectif CRAPASLA et en mon nom propre, je vous transmets nos sincères remerciements pour l'engagement fort que vous avez montré dans le cadre du dossier de délocalisation du Centre de Rétention Administrative afin que ce projet ne soit pas implanté au milieu des zones pavillonnaires des quartiers de Monbalon et Madran. Depuis le début de ce dossier, vous avez fait preuve d'une grande écoute et d'un soutien sincère à nos côtés et, ce, en respectant vos convictions de ne pas construire de Centre de Rétention Administrative sur le secteur métropolitain.

Après nous avoir informés le 7 février d'avoir eu vent de ce projet, l'opposition a posé la question lors du conseil municipal du 8 février de la création ou non d'un centre de rétention administrative sur la commune de Pessac et plus particulièrement sur le quartier du Monteil, ce qui a permis de dévoiler le projet à l'ensemble des habitants, avant une réunion publique avec l'ensemble des habitants. Une mobilisation y est née.

Le 22 mars une motion votée à l'unanimité lors du conseil municipal par l'ensemble des élus de Pessac a rejeté cette implantation sur notre ville et a permis à notre collectif d'en faire un point fort lors de l'audience avec Madame la Préfète le 7 avril.

La mobilisation et les nombreuses actions menées par les habitants, organisés au sein du collectif CRAPASLA et appuyés par l'ensemble des élus locaux ont sans doute été très importantes dans ce dossier. Il est évident que, sans la mobilisation des 8000 signataires des pétitions, les centaines de personnes présentes lors des différents rassemblements ou les réunions publiques la décision prise par le ministre de l'intérieur aurait pu être l'inverse de ce qu'elle est.

Le vote des conseillers métropolitains le 8 juillet a finalement permis d'établir le principe d'une cession de terrain de la métropole pour débloquer la situation. Le 14 novembre le ministre de l'intérieur, après une dernière rencontre avec les élus, a approuvé le principe de cession des terrains afin de permettre la construction du centre de rétention administrative sur une autre zone, non pavillonnaire.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien, votre présence lors de nos manifestations et nous vous prions d'agréer, Madame la vice-présidente du conseil départemental, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif CRA PAS LA,

Jean-Claude Juzan

Vice-président du collectif CRAPASLA

Président du comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil